

COLLEGE & LYCEE
Préparation de la rentrée

Pendant les vacances scolaires, l'établissement est ouvert jusqu'au 12 juillet inclus. Réouverture le 26 août matin.

Les journées pédagogiques des 29 et 30 août nous amènent à fermer l'accueil ces jours-là.

Horaires d'été de l'accueil : de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

RENTREE LE LUNDI 02 SEPTEMBRE : Afin d'assurer au mieux l'accueil des élèves, les heures de rentrée sont échelonnées.

COLLEGE (6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème})	LYCEE (2^{nde}, 1^{ère}, T^{ale})
6 ^{ème} - 08H30 - sortie 12h00 5 ^{ème} - 14h00 - sortie à 16h00 4 ^{ème} - 14h00 - sortie à 16h00 3 ^{ème} - 15h00 - sortie à 17h00	2 ^{ndes} - 10h00 - sortie à 12h00 1 ^{ères} - 14h00 - sortie à 16h00 T ^{ales} - 15h00 - sortie à 17h00

HORAIRES HABITUELS des CLASSES :

- Le matin de 07h55 à 12h00
- L'après-midi de 13h50 à 17h00 en collège
- L'après-midi de 13h50 à 18h00 en lycée
- Certains cours peuvent avoir lieu entre 12h00 et 13h50.
- Cours le mercredi matin en collège et la journée en lycée. Pas de cours le samedi matin.

LISTES des CLASSES - Elles seront communiquées aux élèves uniquement le jour de la rentrée. **Aucune demande de changement de classe ne sera acceptée.**

ETUDE – Etude les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 17h00 à 18h00 sur inscription au forfait.
Inscription à la rentrée.

RESTAURATION – Les élèves peuvent déjeuner dès le **MARDI 03 SEPTEMBRE** à condition d'avoir transmis leur inscription à la demi-pension pour les collégiens et d'avoir alimenté leur compte pour les lycéens.

BUS – Les services de transports scolaires fonctionnent dès le **LUNDI 02 SEPTEMBRE soir.**

CARTE de TRANSPORT SCOLAIRE :

Collégiens et lycéens : voir le site **ilévia** <https://www.ilevia.fr/fr/>

PARKING ELEVES : Pour assurer la sécurité générale, les élèves en 2 roues, en skate ou trottinette, utilisent le parking à vélos avec antivol obligatoire. Toutes les entrées et sorties doivent s'effectuer obligatoirement par le grand portail, avenue du Général De Gaulle. En dehors des heures d'ouverture du parking, celles-ci se font par l'accueil, avenue du Général De Gaulle. Parking non gardé, l'établissement n'est pas responsable en cas de vol ou de dégradation.

Rappel : Le port du gilet réfléchissant est fortement conseillé et obligatoire pour les moins de 12 ans. Le port du casque est obligatoire pour les scooters et fortement conseillé pour les vélos (obligatoire pour les moins de 12 ans, cf code de la route).

VOITURETTES : Il est important que les jeunes se déplaçant en voiturette respectent le code de la route et stationnent de la manière la plus citoyenne possible pour ne pas gêner les riverains. Le stationnement sur les parkings de l'Institution (famille, primaire, secondaire) est **interdit**.

ARBS (LIVRES)

Nous vous rappelons que les inscriptions et paiements se font par internet sur le site www.arbs.com. Si la commande est passée après le 14/08/2024, **des frais de livraison seront facturés**.

- **Classes de LYCEE** - Distribution à la Croix Blanche – **MERCREDI 28 AOUT** pour les 2^{ndes} de 09h00 à 10h30, de 10h30 à 12h00 pour les 1^{ères}, de 14h00 à 16h00 pour les T^{ales}.
- **Classes de COLLEGE** - Distribution à la Croix Blanche **MARDI 03 SEPTEMBRE** pour les 4^{ème}/3^{ème} et le **MERCREDI 04 SEPTEMBRE** pour les 6^{ème}/5^{ème}.
Une permanence aura également lieu le **VENDREDI 06 SEPTEMBRE** de 13h45 à 16h30.

INFIRMERIE - Une infirmière est à la disposition des parents qui souhaitent la rencontrer le lundi 02/09/24.

ASSOCIATION SPORTIVE

Il existe au sein de l'établissement une Association Sportive encadrée par les enseignants d'Education Physique et Sportive. Cette Association permettra à votre enfant de participer à une activité sportive en plus de son horaire hebdomadaire d'EPS et lui donnera également la possibilité de faire des compétitions départementales, régionales, voire nationales dans le cadre de l'UGSEL ou de l'UNSS.

Cette démarche volontaire d'inscription engage l'élève à participer aux entraînements et aux compétitions. Les entraînements se déroulent le midi et/ou le soir (à partir de 17h00). Les compétitions ont lieu le mercredi plusieurs fois dans l'année.

Pour adhérer à l'Association Sportive, il sera demandé à chaque élève un certificat médical et une cotisation annuelle de 30 € (pour couvrir une partie des frais engagés en termes de matériel, déplacements, licences...).

Pour l'année 2024–2025, sont prévues les activités suivantes : tennis de table, handball, badminton, gymnastique, fitness, athlétisme, musculation... En début d'année, un planning sera affiché avec les activités définitives précisant les heures et jours d'entraînement ainsi que l'enseignant encadrant. Votre enfant pourra alors s'inscrire en fonction de ses motivations et de ses disponibilités.

INFORMATIONS TRAVAUX : Cf. site de l'établissement <https://www.lacroixblanche.org/>

VACANCES SCOLAIRES (chacun est tenu de respecter ce calendrier)

TOUSSAINT - du samedi 19 octobre 2024
- au lundi 04 novembre 2024 matin.

NOEL - du samedi 21 décembre 2024
- au lundi 06 janvier 2025 matin.

HIVER - du samedi 08 février 2025
- au lundi 24 février 2025 matin.

PRINTEMPS - du samedi 05 avril 2025
- au mardi 22 avril 2025 matin.

ASCENSION - du mercredi 28 mai 2025
- au lundi 02 juin 2025 matin.

Attention ! L'Institution ne fait pas les ponts des 1^{er} et 8 mai (respect du calendrier de l'Education Nationale)

PENTECOTE - du samedi 07 juin 2025
- au mardi 10 juin 2025 matin.

ETE - le samedi 05 juillet 2025

AUTRES DATES

Réunions d'information pour les parents à 18h30

6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}	2 ^{nde}	1 ^{ère}	Tale
Jeudi 12/09/24	Lundi 16/09/24	Mardi 17/09/24	Jeudi 19/09/24	Lundi 23/09/24	Mardi 24/09/24	Jeudi 26/09/24

Portes ouvertes : Samedi 21 septembre 2024 matin.

BOURSES

En COLLEGE

Une bourse est attribuée aux familles dont le revenu fiscal de référence de l'année 2023 est inférieur à 17 927 € pour un enfant, + 30 % par enfant à charge à partir du deuxième.
Les dossiers pour 2024/2025 seront disponibles au secrétariat fin septembre.

En LYCEE

Les nouveaux inscrits en LYCEE qui étaient boursiers nationaux en 2023/2024 veilleront à compléter les imprimés de **transfert de bourse** auprès de l'établissement qu'ils fréquentaient en 2023/2024.

Les élèves qui ont obtenu une bourse nationale pour l'année scolaire 2023/2024 (nouvelle attribution) doivent remettre au secrétariat de la Croix Blanche le talon qui figure au bas de la notification d'attribution de bourse qui leur a été envoyée par l'Inspection académique.

Les demandes de bourse pour l'année 2025/2026 seront à établir :

- en juin 2025 pour les élèves qui fréquenteront une classe de 2^{nde}, 1^{ère} ou T^{ale}.
- **avant le 1er avril 2024 pour les élèves qui entreront dans l'enseignement supérieur.**

CARTES « GENERATION HAUTS-DE-FRANCE » (exclusivement pour les lycéens)

Vous n'avez pas encore de carte génération : la demande de carte se fait sur votre moteur de recherche Internet en tapant « carte génération », ou directement sur le site du Conseil régional des Hauts de France ou sur <https://cartegeneration.npdcp.fr/> à compter du 05 juillet.

Étape 1 : la famille crée le compte individuel dans l'espace « génération #hdf »

Étape 2 : l'établissement confirme les informations de la demande

Étape 3 : la région Hauts-De-France envoie la carte à l'adresse indiquée lors de la demande.

Vous avez déjà une carte génération :

Étape 1 : accédez à votre espace personnel sur Internet <https://cartegeneration.npdcp.fr/> à compter du 03 juillet.

Étape 2 : identifiez-vous à l'aide de votre numéro de dossier ou numéro de carte ainsi que de votre mot de passe.

Les cartes sont échangeables chez les partenaires **jusqu'au 30 avril 2025.**

Le secrétariat de la Croix Blanche est à votre disposition pour tout renseignement.